DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

UE 1 – FONDAMENTAUX DU DROIT

SESSION 2020

Durée de l'épreuve : 3 heures - Coefficient : 1

SESSION 2020

UE1 – FONDAMENTAUX DU DROIT

DURÉE de l'épreuve : 3 heures - COEFFICIENT : 1

Aucun document ni aucun matériel n'est autorisé. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est INTERDIT et constituerait une fraude.

Document remis au candidat : le sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de quatre dossiers indépendants.

DOSSIER 1 – Etude de contrat	(6 points)
DOSSIER 2 – Dépôt de marque	(6 points)
DOSSIER 3 – Création d'une entreprise	(3,5 points)
DOSSIER 4 – Protection du patrimoine	(4.5 points)

BASE DOCUMENTAIRE

Document 1 – Facture

Document 2 – Extrait des conditions générales de vente

Document 3 – Actualité juridique et digitale

Document 4 – Formulaire P0

Document 5 – Notice de remplissage d'un formulaire P0

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses documents vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) formuler *explicitement* dans votre copie. Toutes les réponses devront être justifiées.

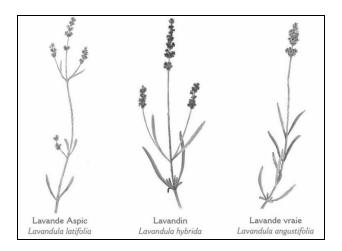
Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie et à la qualité rédactionnelle.

SUJET

La DISTILLERIE DU ROCHER, installée dans un petit village près de Apt dans le Vaucluse, est spécialisée dans la confection d'huiles essentielles de lavande en accord avec les méthodes et les outils traditionnels.

Fabien DURIS, petit-fils du fondateur, dirige la distillerie depuis 18 ans. Il a conservé le cœur de métier initial, la distillerie d'huiles essentielles de lavande vraie, aspic et lavandin (ce dernier particulièrement reconnaissable avec ses 3 épis, étant issu d'un croisement entre les deux premiers types de lavande).

De plus, il s'est diversifié en commercialisant d'autres huiles essentielles achetées auprès de coopératives. Il est régulièrement immatriculé au registre du commerce et des sociétés.



En matière de lavande, l'huile et l'hydrolat confectionnés serviront à la parfumerie, l'aromathérapie, les cosmétiques et la pharmacie. La lavande vraie (ou lavande fine) fournit une huile essentielle de grande qualité alors que le lavandin, plus productif, sera plutôt destiné au secteur de l'industrie pour la confection des produits lessiviers et des savons.

En France, environ 2 200 producteurs cultivent 19 000 hectares de lavandin et 3 500 hectares de lavande pour une production totale de 1 400 tonnes d'HE* de lavande fine.

Vos connaissances en droit et vos conseils ont toujours été très appréciés par la famille DURIS. Ami(e) de longue date de Fabien DURIS, vous êtes souvent sollicité(e) par la DISTILLERIE DU ROCHER pour répondre à des questions juridiques. C'est dans ce contexte que l'on fait appel à vous en tant que conseiller juridique de la famille, pour apporter votre éclairage sur quatre situations indépendantes rencontrées par Fabien DURIS père et Mathieu DURIS fils.

^{*} HE : huile essentielle.

DOSSIER 1 – ÉTUDE DE CONTRAT (6 points)

Fabien DURIS a dû répondre assez vite à la demande d'un client lié au secteur de la parfumerie et il a dû s'approvisionner rapidement en lavande vraie répondant à certains critères de qualité. Dans cette optique, il a décidé de découvrir lui-même les exploitations pour passer commande. C'est à cette occasion qu'il a visité la petite exploitation BARTOULAVANDE à Valensole, dirigée par M. BARTOU, cultivateur, qui répond exactement aux critères et labels recherchés. L'exploitant lui a d'ailleurs montré sa dernière production, arrivée par remorques et prête à être livrée. Fabien DURIS s'est à peine approché et, conquis, a sur le champ passé commande de 250 kg de plantes séchées.

Une fois la cargaison livrée à la distillerie, c'est au moment de la distillation que Fabien DURIS s'est rendu compte que les plantes séchées étaient en fait du lavandin et non des brins de lavande vraie; la facture qu'il a examinée et qu'il a acquittée comptant, figure dans la base documentaire (cf. document 1).

Votre mission : étudier les possibilités de faire annuler ce contrat et conseiller Fabien DURIS sur les suites contentieuses possibles.

Pour la réaliser, vous devez :

- 1.1. Vérifier les conditions de validité du contrat passé par Fabien DURIS avec M. BARTOU afin de déterminer s'il pourrait en demander l'annulation.
- 1.2. Déterminer devant quelle juridiction Fabien DURIS devrait éventuellement porter son litige s'il n'arrivait pas à s'entendre avec M. BARTOU.

Après réflexion, Fabien DURIS ne souhaite pas avoir recours à la justice. Il prend le temps de bien relire les différents documents contractuels dont il dispose, dont les conditions générales de vente accompagnant sa facture. Il remarque une clause qui lui semble intéressante (document 2).

Votre mission : renseigner Fabien DURIS sur la nature de cette clause et son potentiel intérêt.

Pour la réaliser vous devez :

1.3. Identifier le type de clause en question et analyser sa validité. Serait-elle utile en l'espèce ?

DOSSIER 2 – DÉPÔT DE MARQUE (6 points)

Les relations entre BARTOULAVANDE et la DISTILLERIE DU ROCHER se sont apaisées.

Fabien DURIS a même décidé d'acheter l'exploitation BARTOULAVANDE spécialisée dans la culture du lavandin. Cette dernière était exploitée par la famille fondatrice BARTOU. Soucieux de se distinguer de la concurrence et de faire connaître sa nouvelle activité, Fabien DURIS a décidé, sur vos conseils, de déposer la marque BARTOULAVANDE, de créer un logo et un site internet.

L'appellation BARTOULAVANDE était utilisée depuis l'origine par la famille BARTOU mais sans avoir jamais fait l'objet d'une déclaration auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle).

La famille BARTOU accepte que son nom soit repris dans le cadre de l'exploitation de cette nouvelle marque par Fabien DURIS.

Vos premières recherches sur le site bases-marques de l'INPI ne démontrent aucun résultat pour l'appellation « BARTOULAVANDE ». Il semble donc que ce nom soit libre de droits.

Vous avez donc effectué les démarches d'enregistrement en ligne mais vous avez eu la surprise de recevoir un courrier très réservé de l'INPI qui tendrait à refuser le dépôt de la marque BARTOULAVANDE à Fabien DURIS.

Votre mission : informer Fabien DURIS sur les règles de dépôt d'une marque et sur ses effets.

Pour la réaliser, vous répondrez aux questions suivantes :

2.1. Vérifier pourquoi l'INPI serait susceptible de refuser l'enregistrement de cette marque.

Après plusieurs échanges et explications par courrier, l'INPI a finalement levé ses réserves pour accepter le dépôt de la marque.

Lors de la dernière foire commerciale, Fabien DURIS s'est rendu compte que Marius, un ancien ami de la famille, utilisait l'appellation BARTOULAVANDE pour faire connaître ses propres produits cosmétiques à base de lavande.

Lors d'un échange, Marius indique à Fabien DURIS qu'il est en droit d'utiliser librement et sans recours juridique possible l'appellation BARTOULAVANDE, puisqu'il connait personnellement la famille BARTOU.

Fabien DURIS vous fait part de son inquiétude : toutes les démarches effectuées en amont auprès de l'INPI ne débouchent-elles sur aucun droit ni aucun recours ?

2.2. Présenter un argumentaire pour rassurer Fabien DURIS quant à son droit de propriété industrielle.

Vos recherches juridiques vous ont amené(e) à consulter différents blogs d'avocats pour enrichir votre conseil. L'un d'entre eux a particulièrement retenu votre attention (document 2).

2.3. Analyser cette documentation pour déterminer, dans le cas présent, l'autre fondement juridique sur lequel Fabien DURIS pourrait agir contre Marius. Vous expliciterez ce dernier.

DOSSIER 3 – CRÉATION D'UNE ENTREPRISE (3,5 points)

Le fils de Fabien DURIS, Mathieu, récemment marié, souhaite créer un magasin proche de la distillerie sous l'enseigne « Boutique du rocher ». Il écoulerait ainsi directement une partie de l'huile essentielle produite par son père ainsi que des produits dérivés de l'exploitation de la lavande (savons, parfums, bonbons...) pour lesquels il s'approvisionnerait auprès des grossistes de la région.

Son épouse, Julie, secrétaire médicale à temps partiel, consacrera 5 heures par semaine le vendredi après-midi pour tenir la boutique, ce qui lui fera un petit salaire d'appoint.

Sans expérience dans la création d'entreprise et les activités administratives, Mathieu DURIS a commencé à compléter un formulaire P0 (documents 4 et 5) mais doute de certaines de ses réponses.

Votre mission : apporter un éclairage concernant le statut de Mathieu DURIS et celui de sa femme.

Pour la réaliser, vous devez :

- 3.1. Identifier le statut juridique de Mathieu DURIS.
- 3.2. Sélectionner le statut de Julie le plus adapté et vérifier en pratique si le formulaire P0 (documents 4 et 5) est correctement renseigné par Mathieu sur ce point.

DOSSIER 4 – PROTECTION DU PATRIMOINE (4,5 points)

La « Boutique du rocher » connaît des premiers mois très prometteurs et l'affluence dépasse les prévisions les plus optimistes. Mathieu DURIS envisage de plus en plus de procéder à un agrandissement de son magasin afin de doubler sa superficie de vente. Après évaluation de ses besoins financiers, l'investissement est évalué à 50 000 Euros. La banque COURCEVAL s'est montrée réceptive au financement du projet mais exige une garantie. Le père de Mathieu accepte de se porter caution solidaire.

Mathieu est jeune et dispose d'un appartement à Apt, qu'il occupe avec sa famille. Il est également propriétaire d'un petit studio qu'il met en location à Apt. Très prudent, il a à cœur de protéger son patrimoine et envisage toutes les possibilités, y compris celle d'une baisse potentielle des ventes.

Votre mission : renseigner Mathieu sur les risques encourus en matière patrimoniale.

Pour la réaliser, vous devez :

- 4.1. Évaluer le risque encouru par Mathieu quant à son patrimoine immobilier en cas de dettes impayées dans le cadre de son activité professionnelle.
- 4.2. Identifier les effets d'une défaillance de remboursement de Mathieu vis-à-vis du patrimoine de son père.

BASE DOCUMENTAIRE

DOCUMENT 1 – Facture BARTOULAVANDE

V	Chemin	RTOULAVANDE des amandiers Valensole			Facture n°: Persor	925 nnaliser
Nom Adresse Code postal Téléphone	— Adres Distillerie o Domaine de 84 400	du Rocher la croix	Pays FR	Date Réf. command Responsable FAB	02/08/2019 de ,	1225
Référence	Quantité	Description		Code T.V.A.	P.U.	Montant
	250	Lavandin coupé		1	19,00€	4 750,00 €
		Paiement Comptant Chèque Crédit		Taxes	Total H.T. rais de livraison 10,00% Total T.T.C. dont T.V.A.	4 750,00 € - € 475,00 € 5 225,00 € 475,00 €
	N,	Exploitation BARTO		Cadre réservé à la ducteur depuis 189		

DOCUMENT 2 – Conditions générales de vente – Extrait

[...]

« Article 19 - Les contractants, ci-avant désignés par le vendeur et l'acheteur, conviennent qu'en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat, le créancier adressera au débiteur une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. À défaut d'exécution, par le débiteur, de son obligation dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de cette mise en demeure, la rupture du contrat s'opérera de plein droit ».

DOCUMENT 3 – Actualité juridique et digitale

L'articulation entre les actions en contrefaçon et en concurrence déloyale demeure sans cesse une question récurrente et sujette à interprétation.

En effet, la Cour de cassation a dû se prononcer sur une affaire particulière. Il s'agissait d'une société C qui commercialisait une gamme de produits reproduisant les caractéristiques originales d'un service de table dénommé "Hémisphère", dont elle déclarait être titulaire des droits d'auteur.

La société E revendiquait les droits d'auteur sur les produits issus du service de table. Elle a donc assigné la société C en contrefaçon et en concurrence déloyale.

La Cour d'appel de Versailles dans un arrêt en date du 30 juin 2016 (RG n°14/01034) a jugé que « les opérations de saisie-contrefaçon ont permis d'établir la vente et l'achat par les intimées des modèles contrefaisants, les propres pièces de la société C, dont l'activité n'est pas la vente de vaisselle mais la location, permettant d'établir que celle-ci a continué à les proposer à sa clientèle après l'ouverture de son redressement judiciaire puis l'arrêt de son plan ».

S'agissant de la concurrence déloyale, la Cour d'appel de Versailles a jugé que « la société E a établi que les sociétés S et C ont commercialisé les articles contrefaisants dans les mêmes formats que ceux proposés par la société E pour sa gamme 'Hémisphère' à savoir trois formats d'assiette plate et trois formats d'assiette creuse ce qui a accru la confusion entre les collections Nilo et 'Hémisphère' en créant un effet de gamme ; qu'une telle déclinaison des articles contrefaisants, susceptible d'accroître la confusion dans l'esprit de la clientèle, a pu caractériser des actes distincts de la contrefaçon constitutifs de concurrence déloyale ».

C'est sur ce dernier point que la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel. Elle a ainsi jugé, « qu'en statuant ainsi, alors que la commercialisation d'une même gamme de produits est insuffisante à caractériser la commission d'actes de concurrence déloyale distincts de ceux sanctionnés au titre de la contrefaçon, la cour d'appel a violé le texte susvisé ».

Par Alexandre Lobry, avocat

Source: https://info.haas-avocats.com

DOCUMENT 4 – Formulaire P0

	PO CMB	cerfo	DECL	ARATION DE	CREA	DECLARATION DE CREATION D'UNE ENTREPRISI	ITREPRISE	RESERVE AU CFE MGUIDBEFKT
	Sauf micro-entrepreneur	11676*09 Imprimer	Réinitialiser	PERSO	INE PL	PERSONNE PHYSIQUE		Déclaration n°
-	Avez-vous déjà exercé une activité non salariée	activité non sa	oui □	X non Si oui, rappelez	votre nun	Si oui, rappelez votre numéro unique d'identification		Transmise le
	POUR FACILITER VOTRE DECLARATION, REPORTEZ-VOUS A Remplir dans tous les cas les cadres N° 1, 2, 7, 9, 11, 12, 15, 16, 18, 20 Pour une exploitation en commun ne pas remplir les cadres 12 et 17. Ces in	ECLARATION, cadres N° 1, 2, 7,	REPORTEZ-VOU 9, 11, 12, 15, 16, 18 s cadres 12 et 17. C	RTEZ-VOUS A LA NOTICE 2, 15, 16, 18, 20 Selon votre situs 3 12 et 17. Ces informations sont à	ation les déclarer s	XTEZ-VOUS A LA NOTICE , 15, 16, 18, 20 Selon votre situation les cadres N° 3, 4, 4B, 5, 6, 8, 10, 13, 14, 17, 19 12 et 17. Ces informations sont à déclarer sur le formulaire F de déclaration d'exploitation en commun	3, 10, 13, 14, 17, 19 ration d'exploitation en co	
				DECLARATION !	RELATI	RELATIVE A LA PERSONI	¥	
2	N-10	IS pt. 084 Comrutorisé à être co	Pseudonyme. Sexe 区 Mnune / Pays APT	1	4	DECLARATION RELATIVE A L'INSAISISSABILITE DE BIEN □ RENONCIATION à l'insaisissabilité de droit de la résidence principal publicité foncière ou livre foncier de ⊠ DECLARATION(S) d'insaisissabilité de bien(s) foncier(s) autre(s) que publiée(s) au(x) service(s) de publicité foncière ou livre(s) foncier(s) de	TIVE A L'INSAISISSAI aisissabilité de droit de la noier de aisissabilité de bien(s) fou de publicité foncière ou liv	DECLARATION RELATIVE A L'INSAISISSABILITE DE BIEN(S) FONCIER(S) CIRENONCIATION à l'insaisissabilité de droit de la résidence principale publiée au service de publicité foncière ou livre foncier de DECLARATION(S) d'insaisissabilité de bien(s) foncier(s) autre(s) que la résidence principale publiée(s) au(x) service(s) de publicité foncière ou livre(s) foncier(s) de
	Domicile : res., par., ñ', vole, lieu-dit 8 rue de la fierté Code postal [8] 4[4] (0] Commune / Pays APT Le cas échéant, ancienne commune	eu-dit nune / Pays <u>AP</u> nmune	F		48 8	ENTREPRENEUR INDIVIDUEL A RESPONS Si Déclaration initiale d'affectation de patrimo Vous devez remplir l'intercalaire PEIRL CMB	VIDUEL A RESPONS, affectation de patrimoin proalaire PEIRL CMB	ENTREPRENEUR INDIVIDUEL A RESPONSABILITE LIMITEE (EIRL) El Déclaration initiale d'affectation de patrimoine ou reprise d'un patrimoine affecté : Vous devez remplir l'intercalaire PEIRL CMB
က	CHOIX D'UN STATUT POUR LE CONJOINT MARIE OU LE PAR' PACS TRAVAILLANT REGULIEREMENT DANS L'ENTREPRISE COnjoint ou pacsé collaborateur (remplir cadre 13)	: CONJOINT MAF REMENT DANS I ateur (remplir cad	XIE OU LE PARTEN L'ENTREPRISE Te 13)	E PARTENAIRE LIE PAR UN PRISE	ο Ω	☐CONTRAT D'APPUI ☐ AUTRE(S) ETABLIS EUROPEENNE OU DE	Date de fin du contrat L. SEMENT(S) SITUE(S. L'EEE. Indiquer cet ou c	☐ CONTRAT D'APPUI Date de fin du contrat ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
			DECLARA	TION RELATIVE	A L'ETA	ECLARATION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT ET A L'ACTIVITE	L'ACTIVITE	
_	ADRESSE DE L'ENTREPRISE Remplir cadre 8	7	~ ~	■ Etablissement où vous exercez votre activité □ Dans une entreprise de domiciliation	%	Uotre domicile personnel passer au cadre 9	7B Ambulant res.	☐ Ambulant ressortissant de l'U.E. ou de l'E.E.E. préciser le code postal et la commune du marché principal : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
6	ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT rés., bât., app., étage, N°, voie, lieu-dit Domaine de la croix Code postal [8]-4]-4]-0]. Commune APT Le cas échéant, ancienne commune. DOMICILIATAIRE: Numéro unique d'identification	MENT rés., bât., mune APT nmune unique d'identific	app., étage, N°, voie	e, lieu-dit	12	ORIGINE DU FONDS Création passer directe Location – Gérance Achat, Partage, Licitat Autre Autre Autre Précédent exploitant : N° unique d'identification		Création passer directement au cadre suivant Location – Gérance —
o	Activité: ☑ Permanente ☐ Saisonnière / ☐ Non sédentaire (Ambulant) Activité: ☑ Permanente ☐ Saisonnière / ☐ Non sédentaire (Ambulant) Activités) exercée(s) dans l'établissement Vente de produits naturels issus de l'exploitation de lavande, huile essentielle, hydrolats, savons, eau de toilette Activité principale Commerce de produits issus de l'exploitation de lavande Pour l'activité principale, préciser en ne cochant qu'une seule case: ☒ Commerce de détail en magasin (surface ☐ € ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	E 0.8 0.9 2.0.1 9 Saisonnière / Nable de l'abilissement Vente de initielle, hydrolats, sai de produits issus de éciser en ne cochan éciser en ne cochan gasin (surface 68 Comme Com	9 2 0 1 9 re / Non sédentaire (Ambulant) nt Vente de produits naturels issus de drolats, savons, eau de toilette is issus de l'exploitation de lavand re cochant qu'une seule case : ace 68	sédentaire (Ambulant) produits naturels issus de l'exploi nns, eau de toilette exploitation de lavande qu'une seule case : m²) e de détail sur Internet nn, production		Nom de naissance / Dénomination Nom d'usage Location-Gérance ou Gérance-Mandat Dates du contrat: Début	 	énoms Ein IIII
10	NOM COMMERCIAL / NOM PROFESSIONNEL: Boutique du rocher ENSEIGNE Boutique du rocher	ROFESSIONN	ONNEL:			Pour la gérance-mandat :	ndat: N° unique d'identification Greffe d'immatriculation	N° unique d'identification du mandant
7	EFFECTIF SALARIE : ⊠ non □ oui, nombre : □	oui, nombre alarié □oui ⊠	dont :	apprentis VRP		Acriat, Fartage, Licitation : Journal d'Annonces Legales (et achat dans le cadre d'un plan de cession) Date de parution Nom du journal	tation : Journal d'Ani l'un plan de cession) E	Actiat, Fartage, Licitation: Journal of Annonees Legales (saut pour fonds artisanal et achat dans le cadre d'un plan de cession) Date de parution [

DOCUMENT 5 – Notice de remplissage d'un formulaire P0 (extrait)

- **1. EN CAS DE REPRISE D'ACTIVITE** : Rappel du numéro unique d'identification (n°SIREN) antérieurement attribué par l'INSEE.
- 2. DECLARATION RELATIVE A LA PERSONNE
- **NOM DE NAISSANCE**: Nom figurant sur les actes d'état civil et papiers d'identité (appelé aussi nom patronymique, nom de famille). **NOM D'USAGE**: Il doit être indiqué uniquement s'il est différent du nom de naissance et effectivement utilisé. Il peut être soit les noms accolés des deux parents, soit pour les personnes mariées, le nom de naissance suivi ou précédé du nom du conjoint ou le seul nom de l'autre époux. **PAYS**: A mentionner si le lieu de naissance, le domicile est à l'étranger.
- 3. POUR LE CONJOINT MARIE OU PACSE D'UN CHEF D'ENTREPRISE COMMERCIALE OU ARTISANALE : (sont exclus les concubins, sauf pour les professions agricoles) Le statut choisi par le conjoint marié ou le pacsé qui exerce de manière régulière une activité professionnelle dans l'entreprise doit être déclaré. Ce choix détermine les droits et obligations professionnels et sociaux du conjoint marié ou du pacsé.

Conjoint marié ou pacsé collaborateur : Epoux(se) ou pacsé(e) qui collabore régulièrement à l'activité de l'entreprise sans être rémunéré(e) à ce titre.

Conjoint marié ou pacsé salarié : Epoux(se) ou pacsé(e) qui a conclu un contrat de travail.

- **4. INSAISISSABILITE DE BIEN(S) FONCIER(S)**: La résidence principale est insaisissable de droit, sauf renonciation de votre part. Pour protéger les autres biens fonciers, à l'exclusion des locaux à usage professionnel, une déclaration d'insaisissabilité est nécessaire.
- 4B ENTREPRENEUR INDIVIDUEL A RESPONSABILITE LIMITEE (EIRL) L'EIRL permet à l'entrepreneur individuel de séparer son patrimoine personnel de son patrimoine professionnel. La responsabilité de l'EIRL est en principe limitée au patrimoine professionnel (patrimoine affecté). L'option pour l'EIRL nécessite une déclaration d'affectation de patrimoine ou de reprise d'un patrimoine affecté avec ou sans état descriptif (remplir l'intercalaire PEIRL CM).
- **5 CONTRAT D'APPUI:** permet d'indiquer si vous bénéficiez de l'accompagnement d'une entreprise ou association qui s'engage à vous fournir une aide particulière et continue (par exemple, des moyens matériels et financiers).
- **7A et B. ADRESSE DE L'ENTREPRISE**: Elle est située dans l'établissement où s'exerce effectivement l'activité, à défaut au domicile personnel (local d'habitation), ou dans une entreprise de domiciliation. Pour les ambulants ressortissants de l'Union Européenne ou de l'EEE, indiquer le code postal et la commune du marché principal.
- **9. Activité :** Indiquez les activités exercées dans l'établissement. Précisez celle que vous considérez comme la plus importante. Elle déterminera votre code APE (activité principale exercée) attribué par l'INSEE.
- **10. NOM COMMERCIAL :** Nom sous lequel est exercé le commerce. **ENSEIGNE :** Appellation désignant le local **commercial.**
- 11. EFFECTIF SALARIE: Cochez la case « oui » uniquement si vous employez du personnel salarié relevant du régime général. Le chef d'entreprise n'est pas pris en compte dans l'effectif salarié. Dans la rubrique « vous embauchez un premier salarié », cochez la case «oui » s'il s'agit uniquement d'une première embauche.